

# Pierre-André Côté

Faculté de droit

---

Diplômé de l'Université de Montréal et de l'Université de Toulouse, Pierre-André Côté enseigne à la Faculté de droit depuis 1970. Pendant plus de 30 ans, il a contribué à transformer la culture juridique québécoise tant par son enseignement que par son apport à la théorie du droit. Il s'est tout particulièrement illustré dans le domaine de l'interprétation des lois, dont il a renouvelé les fondements. Son maître livre, *Interprétation des lois*, est le seul ouvrage d'un juriste québécois traduit en anglais et constitue un cas d'école quant à l'influence du droit civil sur la common law de tradition canadienne-anglaise.

M. Côté compte parmi ces juristes dont les travaux dépassent les frontières géographiques et disciplinaires. Il a été professeur invité aux facultés de droit des universités de Paris II et d'Aix-Marseille et a prononcé des conférences dans plusieurs pays européens. Membre fondateur de l'Association internationale de méthodologie juridique, il a travaillé au rapprochement des communautés juridiques de langue française et stimulé les échanges sur la théorie du droit entre spécialistes de la francophonie.

Avocat-conseil au cabinet Bélanger, Sauvé depuis 1995, Pierre-André Côté est très actif au sein du barreau du Québec. Membre du comité de rédaction de la *Revue du Barreau*, il a siégé au conseil d'administration de la Fondation du Barreau de 1995 à 1997 et a été membre de nombreux comités, dont celui chargé d'étudier la Loi sur l'application de la réforme du Code civil. À ce jour, il est le juriste le plus souvent cité par la Cour suprême du Canada.